



Repos forcé faute d'activité dans une clinique

Par **AVDV**, le **21/07/2010** à **18:46**

Bonjour

Je suis infirmier au bloc opératoire en clinique privée. En Août, l'activité étant diminuée, il y a trop d'infirmiers à faire travailler en comparaison avec le nombre de praticiens qui opèrent. C'est l'inverse actuellement (pas assez d'infirmiers à cause des congés) avec des programmes opératoires chargés.

Est ce légal que notre cadre de service nous oblige à faire des heures supplémentaires en Juillet, qui nous serviront à compenser les journées ou elle va nous "obliger" à rester chez nous au mois d'Août faute d'activité.

Si je ne veux pas accumuler d'heures ce mois-ci, puis-je quand même être forcé de rester chez moi en Août lors des journées calmes et voir mon absence "forcée" déduite de ma paye?

Merci de vos réponses.